



Conseil de la Ville

Règlement RV-2007-06-41 modifiant le Règlement de zonage no 094 de l'ex-Ville de Saint-Nicolas

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Plan de zonage – agrandissement de la zone H-426**

Le plan de zonage auquel réfère l'article 7 du Règlement de zonage no 094 de l'ex-Ville de Saint-Nicolas est modifié par l'agrandissement de la zone H-426 à même une partie de la zone I-424, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe «A ».

Adopté le 20 août 2007

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 25 SEPTEMBRE 2007